

# COMPTE-RENDU DU CTL DES 5 ET 13 MARS 2012

## BUDGET DEPARTEMENTAL

**Un budget en diminution de plus de 600.000 euros  
Des objectifs de réduction difficilement tenables :**

**Exemples :**

- fonctionnement informatique	- 66,75 %
- travaux et entretiens immobiliers	- 58,70 %
- mobilier et matériels informatique, logistique et de bureau	- 49,50 %
- actualisation des contrats sécurité	- 24,83 %
- imprimés	- 22,39 %
- fournitures	- 21,69 %
- véhicules de service	- 20,00 %
- maintenance technique	- 19,24 %
- nettoyage	- 14,43 %
- affranchissement et télécommunication	- 11,47 %
- frais de déplacement	- 9,42 %

### ► UN BUDGET CARACTERISÉ PAR UN MANQUE DE TRANSPARENCE

Les élus CGT ont demandé, préalablement à la tenue de la réunion, que le budget soit présenté de manière détaillée. Cette demande a été réitérée en séance, les documents présentés ne présentant que des totaux et des explications succinctes.

En réponse, la Direction a indiqué que le nouvel outil CHORUS ne permettrait pas à la Division des Moyens et de la Logistique de présenter les comptes de manière détaillée, au contraire de l'outil antérieur (COGITO) qui permettait une restitution très précise des dépenses.

Nous regrettons le manque de transparence de cette nouvelle présentation qui empêche une analyse fine des postes de dépenses, surtout dans un contexte de restriction budgétaire et de recherche de pistes d'économies.

Nous nous interrogeons sur le manque de formation et de moyens mis à la disposition du personnel de la Division en charge du Budget.

Nous nous interrogeons également sur la complexité et les limites d'un logiciel qui a pourtant coûté 1,5 milliards d'euros, sans compter les coûts de maintenance évalués à 120 millions d'euros.

En effet, que penser d'un outil qui devait permettre de gérer la dépense et la comptabilité de l'État, mais dont on ne peut sortir aucune information précise !!

Connaîtra-t-il au final le même sort qu'AGORA qui (nous l'avons appris en séance) va être abandonné après de courts (mais bons et loyaux !) services ?

### ► UN BUDGET D'AUSTÉRITÉ QUI SERA DIFFICILE A TENIR

Le projet de budget 2012 qui nous a été présenté illustre l'absence totale de visibilité de la Direction sur les économies qu'on lui impose de réaliser.

La Direction prend les restrictions budgétaires sans broncher, comme un bon petit soldat.... puis elle répartit la pénurie au petit bonheur la chance entre différents types de dépenses en espérant que cela passera !

Le contrôleur budgétaire de Bordeaux, à qui a été soumis le budget prévisionnel, a d'ailleurs souligné son caractère « très tendu » et « la nécessité d'un pilotage très fin de son exécution » : une manière subtile d'exprimer ses doutes sur le caractère réaliste du budget présenté.

Mais le président a insisté sur le fait qu'il ferait en sorte que les économies envisagées n'affectent pas les conditions de travail des agents... Par contre, il n'a pas dit de quelle manière il tiendrait cet engagement...

#### ► LES PISTES D'ECONOMIES ENVISAGÉES PAR LA DIRECTION

##### ● **ACHATS DE FOURNITURES / CARTES D'ACHATS :**

Déjà, les chefs de service et gestionnaires de site se sont vus retirer les cartes d'achat qui permettaient les commandes de fourniture. Ils devront, jusqu'à nouvel ordre, passer par le service Budget Logistique.

La CGT a souligné la lourdeur du processus et le manque de confiance de la Direction envers ses cadres.

Elle a également indiqué que certains services se plaignaient encore du manque de moyens (papier, stylos...), certains agents et chefs de service ayant dû faire des achats sur leurs deniers personnels.

La Direction a indiqué que tous les agents pouvaient obtenir le matériel nécessaire à l'exercice de leur activité et qu'une nouvelle information serait faite en direction des chefs de service.

Par contre, elle a refusé de restituer pour l'heure les cartes d'achats, bien que les chiffres du budget prouvent que la majorité des gestionnaires de site ont été vertueux quant aux dépenses engagées.

##### ● **FRAIS DE DEPLACEMENTS :**

La Direction a indiqué qu'elle espérait réduire les dépenses liées au remboursement des frais de déplacement en limitant le nombre de réunions, en privilégiant les vidéo-conférences et en développant l'usage de voitures de service (pourtant moins nombreuses car mises à la casse dès qu'elles atteignent 10 ans, et non remplacées !!).

La note départementale n° 23-2012 adressée à tous les agents sous forme de questions-réponses a soulevé de nombreuses interrogations sur les conditions du remboursement des frais de déplacements.

S'en faisant l'écho, la CGT a demandé la rectification de cette note, d'une part, pour préciser les agents et les circonstances auxquels elle s'applique (problème des agents dits itinérants comme les vérificateurs, ERD, géomètres... / trajets départementaux ou hors département) et, d'autre part, pour se mettre en conformité avec les décrets existants (remboursement relatif aux voitures de 8 CV et plus).

Une note complémentaire devrait donc prochainement être diffusée.

Nous avons demandé le délai de remboursement des frais : il serait actuellement de 8 jours lorsque les demandes sont complètes (notamment avec l'envoi des originaux des factures et la copie écran de la demande faite sur AGORA).

S'agissant du régime particulier des EDRA, le principe des remboursements de frais fait l'objet d'une étude au niveau départemental. Les demandes encore en instance devraient prochainement trouver une solution.

Nous avons par ailleurs insisté sur l'importance de privilégier les actions de formations en local, d'autant que, s'agissant principalement des déplacements sur Bordeaux, les heures relatives au trajet ne sont plus réintégréées (ancienne pratique FF) et que l'hôtel la veille n'est pas remboursé.

La Direction a indiqué que la possibilité de faire venir un formateur sur le département dépendait du nombre de participants inscrits à la formation concernée.

##### ● **AFFRANCHISSEMENT, COURRIER, ARCHIVAGE :**

La Direction a annoncé la mise en place de groupes de travail chargés d'analyser et d'optimiser les dépenses d'affranchissement, d'aménager l'organisation de la fonction courrier et enfin, d'économiser sur l'archivage coûteux en crédits d'auxiliaires.

Par exemple, la Direction espère un gain de 107.670 euros sur l'affranchissement.... Rien que ça !

Sur ce point, nous avons indiqué qu'il était nécessaire de conserver les envois en AR pour préserver les procédures et qu'il n'y avait pas de réelles marges de manœuvres.

La Direction en a convenu et a indiqué que les économies espérées devaient provenir de la renégociation des contrats avec la Poste ou un autre prestataire, tant en ce qui concerne l'acheminement du courrier et des sacs, qu'en ce qui concerne l'affranchissement.

Nous nous sommes inquiétés de la réorganisation interne du service du courrier de la DDFiP.

La Direction n'a pas pu apporter de précisions à ce sujet.

#### ● **IMPRIMANTES, PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS :**

La Direction va poursuivre le remplacement des imprimantes individuelles par des photocopieurs multifonctions. Par ailleurs, elle a rallongé le délai de renouvellement du parc informatique qui passe de 4 à 6 ans pour la filière fiscale et de 5 à 6 ans pour la filière gestion publique.

La CGT a indiqué que la suppression systématique de toutes les imprimantes a un impact sur les conditions de travail des agents. En effet, certains d'entre eux ont leurs bureaux très éloignés du point d'impression.

La Direction considère que les suppressions sont raisonnées et non systématiques. Ainsi, certaines imprimantes individuelles ont été laissées en place lorsque c'était justifié et nécessaire... A vérifier auprès des agents concernés...

La CGT est également intervenue au sujet des ordinateurs portables de l'ERD dont les capacités apparaissent insuffisantes au regard des applications utilisées.

La Direction s'est engagée à étudier la question avec les services informatiques.

#### ► **LES DEPENSES NECESSAIRES OU INCOMPRESSIBLES**

##### ● **CHAUFFAGE :**

La CGT a rappelé à la Direction que plusieurs sites avaient des problèmes de chauffage dus notamment à une mauvaise isolation des locaux.

La Direction a reconnu la piètre performance énergétique de certains bâtiments. Une étude en 2012 devrait être engagée pour « appréhender les mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour obtenir, si ce n'est une économie, au moins une stabilisation de la dépense ».

Ce sujet sera également abordé en CHS-CT (le 29 mars 2012).

##### ● **NETTOYAGE :**

La CGT s'est indignée de la baisse du nombre d'heures réalisées : nous avons des craintes concernant d'une part la qualité des prestations et, d'autre part, les conditions de travail des salariés de SAMSIC.

La Direction ne se sent pas concernée par le sort des femmes de ménage.

S'agissant du contrat de nettoyage, elle s'est engagée à faire remonter à la DG toute dégradation de la qualité de la prestation.

Elle a aussi indiqué que les problèmes devaient être signalés sur des « CAHIERS DE CONSIGNATION » qui sont à la disposition de tous les agents à l'accueil de chaque site.

ATTENTION, C'EST NOUVEAU !

A NE PAS CONFONDRE AVEC LES REGISTRES HYGIENE ET SECURITE!!!

#### ► **LE PROGRAMME IMMOBILIER 2012**

Certains travaux bénéficient d'un financement à part, extérieur au budget propre de la Direction.

Ainsi, la Direction Générale a donné son accord pour les travaux suivants :

<b>Oloron</b> : intégration de la trésorerie au sein de l'immeuble du SIP-SIE + réaménagement complet du hall d'accueil	150.000 €
<b>Orthez</b> : remplacement de l'autocom (standard)	Montant à préciser
<b>Bayonne</b> : rénovation des sols des SIP de Bayonne et Anglet	110.000 €

● **TRESORERIE D'ORTHEZ :**

L'intégration de la trésorerie au sein de l'immeuble du SIP-SIE est annulée en raison des pénalités très importantes (environ 250.000 €) encourues en cas de rupture du bail conclu avec la ville d'Orthez.

● **TRESORERIE DE MAULEON :**

Les syndicats ont rappelé que les locaux de cette trésorerie sont insalubres et qu'une solution doit être trouvée en urgence.

Le Président a indiqué avoir adressé un courrier au Maire de la commune. Il demande la tenue rapide d'une réunion pour déterminer les travaux à réaliser et pour fixer leurs délais d'exécution. A défaut, il envisage la recherche d'un autre local où installer les agents, sur Mauléon ou éventuellement sur une commune limitrophe. Affaire à suivre...

● **TRESORERIE D'ANGLET :**

Le bail passé avec la ville d'Anglet pour le bâtiment actuel de la trésorerie s'achève fin 2013 et ne sera pas renouvelé. De nouveaux locaux sont recherchés sur cette commune, pour l'instant sans succès ; à défaut, la Direction locale ne s'interdit pas d'installer ce poste comptable à Biarritz.

● **DDFiP, SERVICES SOCIAUX ET MEDECINE DE PREVENTION – RUE LAPOUBLE**

Il est prévu la réinstallation du pôle gestion fiscale (PGF), actuellement au 1 rue Lapouble, dans les locaux situés au 2, place d'Espagne à Pau.

Dans le même temps, les services sociaux et la médecine de prévention, actuellement au 1 bis rue Lapouble, devraient intégrer les locaux du 34 rue Monpezat.

Ces déménagements, initialement prévus au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2012, seront sûrement retardés.

En effet, le financement (250.000 €) n'a pas encore été confirmé par la Direction générale.

**VOTE SUR LE BUDGET :** Les organisations syndicales ont unanimement voté contre ce budget d'austérité.

► **QUESTION DIVERSE**

La CGT a demandé à la Direction de faire un point sur la situation future des services informatiques dans le cadre de la mise en place des Directions de services informatiques (DiSI).

Au 1<sup>er</sup> septembre, les agents informaticiens dépendront de la DiSI de Bordeaux mais conserveront leur implantation géographique actuelle (Bayonne ou Pau).

Ils relèveront de la gestion et des règles de vie quotidienne du département des Pyrénées-Atlantiques.

Certains agents intervenant sur l'informatique ne remplissent pas les critères pour être rattachés à la DiSI.

Le président s'est engagé à les laisser exercer leurs fonctions antérieures.

Seul demeure en suspend le cas d'un collègue d'Anglet dont la situation fera l'objet d'une étude spécifique par la Direction.

Une convention entre la Direction locale et la DiSI qui précisera le fonctionnement de ces services sera présentée à un prochain CTL.